

Accusé de réception en préfecture

021-242100410-20101216-2010-12-16\_012-DE

Date de signature : 20/12/2010

Date de réception : 20/12/2010

**Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité**

GD2010-12-16\_012



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 16 décembre 2010

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. GRANDGUILLAUME et M. TRAHARD

Convocation envoyée le 9 décembre 2010

Publié le 17 décembre 2010

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participant au vote : 70

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 6

### *Membres présents :*

M. François REBSAMEN	M. Alain MILLOT	M. Franck MELOTTE
M. Pierre PRIBETICH	M. Benoît BORDAT	M. Louis LAURENT
M. Jean ESMONIN	M. Joël MEKHANTAR	Mme Christine MASSU
M. Gilbert MENUET	M. Christophe BERTHIER	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
Mme Colette POPARD	M. Philippe DELVALEE	M. Michel FORQUET
M. Rémi DETANG	Mme Anne DILLENSEGER	M. Claude PICARD
M. Jean-Patrick MASSON	M. Georges MAGLICA	M. Gaston FOUCHERES
M. José ALMEIDA	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	Mme Claude DARCIAUX
M. Jean-François DODET	Mme Elisabeth BIOT	M. Nicolas BOURNY
M. François DESEILLE	Mlle Christine MARTIN	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Patrick CHAPUIS	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Gilles MATHEY
M. Michel JULIEN	M. Alain MARCHAND	M. Jean-Claude GIRARD
Mme Marie-Françoise PETEL	M. Mohammed IZIMER	Mme Françoise EHRE
M. Gérard DUPIRE	Mme Hélène ROY	M. Patrick BAUDEMONT
Mme Catherine HERVIEU	Mme Myriam BERNARD	Mme Geneviève BILLAUT
M. François-André ALLAERT	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Murat BAYAM
M. Jean-Claude DOUHAI	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Michel BACHELARD
Mlle Badiââ MASLOUHI	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Rémi DELATTE
M. Yves BERTELOOT	M. Jean-Yves PIAN	M. Philippe BELLEVILLE
M. Patrick MOREAU	Mlle Stéphanie MODDE	M. Norbert CHEVIGNY
M. Dominique GRIMPRET	M. Philippe CARBONNEL	M. Gilles TRAHARD
M. Didier MARTIN	M. Alain LINGER	Mme Noëlle CABBILLARD.

### *Membres absents :*

M. Jean-François GONDELLIER	M. Jean-Paul HESSE pouvoir à M. Murat BAYAM
M. Jean-Pierre SOUMIER	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Lucien BRENOT	Mme Christine DURNERIN pouvoir à Mme Catherine HERVIEU
M. Michel ROTGER	Mme Nelly METGE pouvoir à M. Gérard DUPIRE
M. Pierre PETITJEAN	M. Roland PONSAA pouvoir à M. Jean ESMONIN
M. Philippe GUYARD	M. François NOWOTNY pouvoir à Mme Christine MASSU.

---

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES**  
**Traitement - CET - Actualisation des tarifs pour 2011**

Le Centre d'Enfouissement Technique situé route d'Is-sur-Tille à Dijon n'est autorisé, dans le cadre de sa réhabilitation et de sa remise en état, à accepter que des déchets inertes au sens de la réglementation.

Par délibération en date du 17 décembre 2009, le Conseil de Communauté a fixé les tarifs du Centre d'enfouissement technique (CET) pour l'année 2010 selon quatre catégories de déchets :

- Déchets de la déconstruction, rebus d'usine de béton préfabriqués, croûtes d'enrobés et autres produits bitumineux stabilisés, déblais minéraux et naturels, roches, pierres, plaquettes, GNT, tout venant, gravats, autres matériaux recyclables : 3,50 € HT / tonne
- Autres déchets inertes non recyclables dont terre : 7,00 € HT la tonne
- Argile comme couche étanche ayant une perméabilité maximale après compactage de  $10^{-7}$  m/sec, ceci afin de limiter l'infiltration et de favoriser le ruissellement des eaux de pluie : gratuité si besoins pour la réhabilitation du site. Pour des chantiers de grosse ampleur, les entrepreneurs doivent toutefois mettre à disposition de l'exploitant un engin pour mettre en stock ou régaler ces produits.
- La terre végétale pour plantations et ensemencements : gratuité si besoins pour la réhabilitation du site.

Il est proposé une actualisation des tarifs pour 2011.

Après avis favorable,

**LE CONSEIL,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**DÉCIDE :**

- **de fixer** les tarifs applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2011 :
  - Déchets de la déconstruction, rebus d'usine de béton préfabriqués, croûtes d'enrobés et autres produits bitumineux stabilisés, déblais minéraux et naturels, roches, pierres, plaquettes, GNT, tout venant, gravats, autres matériaux recyclables : 3,55 € HT / tonne
  - Autres déchets inertes non recyclables dont terre : 7,10 € HT la tonne
  - Argile de perméabilité  $< 10^{-7}$  m/sec après compactage, et terre végétale : gratuité si besoin pour la réhabilitation du site.